

RÉSOLUTION

Objet : Projet de budget 2009 et données indicatives pour 2010 et 2011

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa 77^{ème} session à Saint-Petersbourg (Russie), du 7 au 10 octobre 2008,

AYANT EXAMINÉ le rapport AG-2008-RAP-04, intitulé « Projet de budget 2009 et données indicatives pour 2010 et 2011 »,

CONSIDÉRANT que le Comité exécutif a examiné très attentivement les besoins de l'Organisation pour qu'elle puisse parvenir à un strict équilibre budgétaire et financer ses priorités de développement,

NOTANT que le Comité exécutif a pris acte des commentaires du Groupe consultatif pour les questions financières, ainsi que de la position du Sous-comité des finances,

APPROUVE le projet de budget 2009 et ses annexes tels qu'ils figurent dans le document ci-dessus mentionné ;

APPROUVE les transferts depuis, vers et entre les différents Fonds de l'Organisation tels qu'ils sont expliqués dans le document ci-dessus mentionné et ses différentes annexes ;

DÉCIDE que le montant des contributions statutaires à appeler pour l'exercice 2009 sera fixé à 47 440 (000) EUR selon le barème de répartition figurant à l'annexe 7 de ce document ; et

DÉCIDE que les contributions spécifiques destinées à financer les budgets des Bureaux sous-régionaux seront appelées à hauteur des montants figurant en annexe 6 de ce document.

Adoptée